Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2007)

Heft: 1729

Artikel: Le sens nouveau du référendum sur l'assurance invalidité : une révision ambiguë dans un climat délétère

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024303

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le PS en échec à Zurich... et ailleurs en Suisse?

Les élites urbaines désertent-elles le PS?

Jacques Guyaz (17 avril 2007)

Lourde défaite du Parti socialiste aux élections cantonales zurichoises. Les connaisseurs de la scène de la Limmat pourront disserter sur la configuration locale, les mérites des uns, les erreurs des autres et sur les diverses tendances qui se partagent la gauche démocratique, pour en tirer analyses et arguments. Peut-être que nous assistons nous aussi à l'émergence d'un mouvement de fond: les élites urbaines se détachent progressivement du PS.

Un noyau dur de fonctionnaires et de syndicalistes, souvent fédéraux, en caricaturant, des postiers et des cheminots encadrés par des instituteurs et des professeurs, formaient jusqu'aux années septante du siècle passé le socle militant du parti socialiste. L'électorat était à l'image du parti, des salariés et des retraités, souvent modestes, mais très intégrés et bénéficiant au fur et à mesure des retombées de la prospérité ambiante.

Changement de décor depuis trente ans: le monde économique se transforme, les métiers très qualifiés du tertiaire se développent fortement, le parti socialiste est pris d'assaut par les jeunes universitaires et son électorat s'étend peu à peu à cette nouvelle catégorie aux contours flous que la terminologie à la mode a successivement désignée comme les «nouvelles classes moyennes», les yuppies, les bobos ou plus simplement les «urbains», des gens bien formés, souvent bien payés, gros consommateurs de prestations culturelles, de crèches et de garderies pour les enfants, domaines où le PS est très présent.

Mais ces «urbains» - qui peuvent habiter hors des villes d'ailleurs - sont sans doute moins sensibles aux valeurs traditionnelles de solidarité et de sécurité sociale véhiculées par la gauche démocratique et plus libéraux en économie. Une partie d'entre eux, de plus en plus importante semble-t-il, a déjà basculé chez les Verts, qui offrent sans doute une image plus libertaire, moins contraignante, plus individualiste et donc «moderne». A Zurich les écologistes, avec leurs deux tendances, les libéraux et le «canal historique», si cette métaphore corse peut être utilisé ici, offrent un large choix aux urbains.

Le parti socialiste, au-delà des circonstances locales qui peuvent nourrir succès ou échecs ponctuels, court le risque de se replier peu à peu sur son noyau dur de la fonction publique, après avoir perdu une partie de l'électorat populaire tirée par l'UDC et une fraction des élites urbaines aspirées par les verts de toutes obédiences. Ce n'est qu'une hypothèse bien sûr, mais elle ne nous semble pas totalement absurde.

Le sens nouveau du référendum sur l'assurance invalidité

Une révision ambiguë dans un climat délétère

André Gavillet (17 avril 2007)

Immédiatement après le dépôt du projet de loi modifiant l'AI, dans un éditorial du 26 août 2005, DP décrivait le scénario: *«Le débat parlementaire et public sur la 5ème révision de l'assurance invalidité (AI) sera faussé par un chantage: Taisez vos critiques pour ne pas compromettre le sauvetage!»* Ainsi fut fait. Devant le Parlement, Pascal Couchepin, réaliste et cynique, rappelait aux députés présentant des objections et des amendements: *«C'est le prix à payer»*.

Par ailleurs, la critique de la loi adoptée par un Parlement ainsi mis sous pression est rendue difficile par les intentions, - par les bonnes intentions - affichées par le législateur : *«la réinsertion plutôt que la rente»*. Personne ne s'opposera à un tel programme. Il faut

cependant poser la question: la réinsertion, par quels moyens et à quel prix? Sont envisagés le dépistage précoce, notamment dans le domaine difficile de l'invalidité psychique totale ou partielle, et aussi des mesures d'accompagnement et de contrainte.

Dans cette perspective, la loi comporte des atteintes graves à la liberté de la personne. Elle permettra d'annoncer (dénoncer) à la commission AI, sans son accord préalable, une personne présumée invalide. Ceux qui seront autorisés à faire cette démarche constituent un cercle large et aux motivations divergentes: employeur, famille, conjoint, médecin. Les délais d'absence au travail, tels qu'envisagés, sont fort courts: quatre semaines. La commission AI aura des pouvoirs étendus. Elle pourra lever le secret médical ou imposer des sanctions, allant jusqu'à la suppression du droit à une rente.

Toutes ces dispositions nouvelles et liberticides révèlent en fait l'incertitude devant le traitement, à savoir la réinsertion, des invalides psychiques. Les réussites sont en ce domaine difficiles. Elles exigent un accompagnement mobilisant beaucoup de forces. Dans ce but, les effectifs des commissions AI seront augmentés. En revanche, du côté patronal, rien n'est garanti ni exigé. Or les carences psychiques sont particulièrement difficiles à intégrer dans une unité de production quelle qu'elle soit. Aussi les échecs de réinsertion signifieront le renvoi à l'assurance-chômage ou, plus souvent encore, à l'aide sociale.

Ces difficultés pourraient être surmontées dans un climat constructif. Or ce climat est politiquement détestable. L'UDC, criant aux abus, réclame d'ores et déjà une 6ème révision qui serait un véritable démantèlement. Le Conseil national a été incapable de garantir durablement un financement, tant il a peur d'aborder l'électeur en défendant une hausse d'impôt.

La gestion du dossier de l'AI est une faillite politique grave et lamentable. Le référendum sera l'occasion de la sanctionner.

Branle-bas général contre le prix des médicaments

Le patron d'Helsana relance un débat utile

Albert Tille (14 avril 2007)

Le patron d'Helsana, la plus grande caisse maladie de Suisse, veut casser le système. Le prix des médicaments remboursés par l'assurance de base est fixé par l'Office fédérale de la santé publique. Helsana propose que les caisses négocient les prix directement avec les fabricants et les distributeurs.

Les médicaments sontde 20 à 30% plus cher en Suisse que chez nos voisins. Plusieurs correctifs sont à l'œuvre pour atténuer ce triste record. L'utilisation des génériques progresse rapidement, stimulée par un doublement de la participation financière des patients pour les médicaments originaux. Une modification de la loi sur les médicaments veut alléger la facture pour les hôpitaux. Des pressions s'exercent pour autoriser les importations parallèles. Ces remèdes, administrés ou proposés, ne sont pas suffisants pour le patron d'Helsana. Manfred Manser a l'habitude de tirer tous azimuts: contre les médecins et les hôpitaux, contre les pharmaciens par des rabais sur les médicaments vendus par correspondance. Il voudrait maintenant se substituer à l'OFSP qui, selon l'article 52 de la LAMAL, fixe le prix des médicaments. Pour Manser, la concurrence exercée par les caisses serait plus efficace que la réglementation des prix par l'Etat.

Pour déterminer des prix économiquement corrects, l'OFSP respecte les règles de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance obligatoire. L'Office doit notamment tenir compte des prix appliqués dans des pays comparables, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas. L'exercice est régulièrement contesté. Les prix suisses restent trop élevés. L'autorité politique, ficelée par la